

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	2 863 285 \$	2 051 482 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	47 309	22 956
Marge	5 292	6 410
Intérêts à recevoir	25 498	18 834
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	19 179	–
Montant à recevoir à l'émission de parts	967	–
Actifs dérivés	16 330	33 182
Total de l'actif	2 977 860	2 132 864
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	18 671	–
Montant à payer au rachat de parts	1 399	–
Passifs dérivés	50 243	24 740
Total du passif	70 313	24 740
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	2 907 547 \$	2 108 124 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	2 907 547 \$	2 108 124 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	9,38 \$	9,61 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2024	460 262	483 546
31 décembre 2023	135 168	142 551

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2024	–	483 546	–	–
31 décembre 2023	–	142 551	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 28 juin 1999 (la *date de création*).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie A	28 juin 1999

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	100 307 \$	73 133 \$
Revenu de placement	18 104	15 050
Profit (perte) sur dérivés	(77 563)	(32 853)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(83)	(58 830)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(195)	(2 160)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(17 699)	160 843
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	22 871	155 183
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	2 509	134
Revenu tiré du prêt de titres ±	206	156
Total des autres produits	2 715	290
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	7 426	5 733
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	8	7
Coûts de transaction ±±±	91	131
Retenues d'impôt (note 7)	441	236
Total des charges avant les renoncations/prises en charge	7 966	6 107
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(1 562)	(1 043)
Total des charges après les renoncations/prises en charge	6 404	5 064
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	19 182	150 409
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	19 182 \$	150 409 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	283 873	219 708
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	0,07 \$	0,68 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	274 \$	100,0	207 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(68)	(24,8)	(51)	(24,6)
Revenu tiré du prêt de titres	206 \$	75,2	156 \$	75,4

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,25 %

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	20	40
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	-	-
Payé à CIBC World Markets Corp.	-	-
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	-	-
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	-	-

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	69	52

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	19 182 \$	150 409 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡		
Du revenu de placement net	(81 969)	(92 282)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(81 969)	(92 282)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	1 166 656	224 156
Montant reçu au réinvestissement des distributions	79 591	89 471
Montant payé au rachat de parts	(384 037)	(356 805)
Total des transactions sur parts rachetables	862 210	(43 178)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	799 423	14 949
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 108 124	2 093 175
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 907 547 \$	2 108 124 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 31 décembre 2024 et 2023		
Solde au début de la période	219 390	223 654
Parts rachetables émises	122 830	23 989
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	8 414	9 464
	350 634	257 107
Parts rachetables rachetées	(40 544)	(37 717)
Solde à la fin de la période	310 090	219 390

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2024, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2034 à 2044
169 088	-

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	19 182 \$	150 409 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(2 509)	(134)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	83	58 830
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	17 699	(160 843)
Distributions des fonds sous-jacents réinvesties	(18 104)	(15 050)
Achat de placements	(4 419 226)	(2 585 996)
Produits de la vente de placements	3 649 592	2 663 845
Marge	1 118	645
Intérêts à recevoir	(6 664)	(3 055)
Total du flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(758 829)	108 651
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	1 165 689	224 156
Montant payé au rachat de parts	(382 638)	(356 805)
Distributions versées aux porteurs de parts	(2 378)	(2 811)
Total du flux de trésorerie liés aux activités de financement	780 673	(135 460)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	21 844	(26 809)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	2 509	134
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	22 956	49 631
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	47 309 \$	22 956 \$
Intérêts reçus	93 643 \$	70 078 \$

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Titre	Nombre de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
14 FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (note 10)				
Ares Strategic Income Fund, catégorie I	2 128 856	74 325	84 398	
Fonds de créances mondiales CIBC, série O	14 716 116	140 165	148 064	
Fonds de revenu à taux variable Renaissance, catégorie OH	22 441 098	203 714	195 040	
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		418 204	427 502	14,7 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
14 ACTIONS INTERNATIONALES (note 10)				
Invesco Senior Loan ETF	335 973	9 699	10 173	
		9 699	10 173	0,4 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		9 699	10 173	0,4 %
TOTAL DES ACTIONS		9 699	10 173	0,4 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Dollar canadien							
Gouvernement du Canada	3,75 %	2025/02/01		42 900 000	42 831	42 909	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		1 385 000	1 311	1 359	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2026/11/01		3 005 000	3 016	3 022	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		1 441 000	1 323	1 381	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		1 645 000	1 678	1 713	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2029/09/01		1 650 000	1 685	1 688	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		1 402 000	1 291	1 279	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/06/01		2 130 000	1 924	1 937	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		2 377 000	2 024	2 141	
Gouvernement du Canada	3,00 %	2034/06/01		2 739 000	2 690	2 692	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2045/12/01		1 785 000	1 837	1 832	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		2 264 000	2 214	2 049	
					63 824	64 002	2,2 %
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES					63 824	64 002	2,2 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Dollar australien							
Commonwealth d'Australie	4,25 %	2026/04/21	série 142	447 000	455	399	
Commonwealth d'Australie	0,50 %	2026/09/21	série 164	7 683 000	6 213	6 457	
Commonwealth d'Australie	4,75 %	2027/04/21	série 136	541 000	500	491	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	551 000	458	466	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	629 000	588	545	
Commonwealth d'Australie	2,50 %	2030/05/21	série 155	1 150 000	952	950	
Commonwealth d'Australie	1,00 %	2031/11/21	série 163	2 091 000	1 516	1 511	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	641 000	592	579	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	3 343 000	3 290	2 772	
					14 564	14 170	0,5 %
1 Réal brésilien (note 10)							
République fédérative du Brésil	10,00 %	2031/01/01	série F	49 620 000	11 889	9 207	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2033/01/01		61 080 000	15 069	10 936	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2035/01/01	série F	273 420 000	59 362	47 785	
					86 320	67 928	2,3 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
6 Livre sterling (note 10)							
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	5,00 %	2025/03/07		1 134 900	2 009	2 044	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2026/10/22		700 000	912	1 178	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,13 %	2027/01/29		1 207 000	2 074	2 161	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		1 219 600	2 000	2 041	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,13 %	2028/01/31		2 219 000	2 885	3 542	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		1 872 500	3 746	3 590	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,50 %	2029/01/31		154 500	218	240	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		2 937 900	4 636	4 539	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		1 807 000	2 263	2 616	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2032/01/31		3 373 000	4 672	4 836	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2033/07/31		1 461 000	1 938	1 957	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2036/03/07		816 900	1 816	1 417	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		8 288 400	17 712	13 246	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,50 %	2047/07/22		1 057 300	1 574	1 001	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,75 %	2049/01/22		2 884 600	3 691	2 819	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2051/07/31		139 710 000	118 386	112 513	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,38 %	2054/07/31		62 010 000	106 959	98 812	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		3 770 400	8 016	5 621	
					285 507	264 173	9,1 %

Peso chilien							
République du Chili	7,00 %	2034/05/01		3 660 000 000	5 829	5 748	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République du Chili	5,80 %	2034/10/01		6 520 000 000	9 528	9 391	
					15 357	15 139	0,5 %
² Renminbi chinois (note 10)							
République populaire de Chine	2,35 %	2025/03/15		44 720 000	8 407	8 831	
République populaire de Chine	3,12 %	2026/12/05	série 1916	68 570 000	13 673	14 042	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		24 710 000	4 721	5 063	
République populaire de Chine	2,62 %	2028/04/15		40 180 000	7 559	8 252	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		65 990 000	12 864	13 734	
République populaire de Chine	2,60 %	2030/09/15		26 020 000	4 976	5 414	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		21 650 000	4 192	4 644	
République populaire de Chine	2,88 %	2033/02/25		14 310 000	2 902	3 076	
République populaire de Chine	2,67 %	2033/05/25		37 030 000	7 061	7 840	
République populaire de Chine	2,52 %	2033/08/25		48 040 000	9 373	10 071	
République populaire de Chine	2,27 %	2034/05/25		67 840 000	12 754	14 044	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		28 230 000	5 738	7 037	
République populaire de Chine	3,19 %	2053/04/15		29 800 000	6 392	7 357	
					100 612	109 405	3,8 %
³ Peso colombien (note 10)							
République de Colombie	7,00 %	2031/03/26	série B	10 790 000 000	2 644	2 891	
République de Colombie	7,25 %	2034/10/18	série B	14 613 200 000	3 681	3 554	
République de Colombie	9,25 %	2042/05/28	série B	13 670 000 000	3 400	3 453	
					9 725	9 898	0,3 %
⁴ Couronne danoise (note 10)							
Royaume du Danemark	1,75 %	2025/11/15		4 300	1	1	
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	1 515 000	292	292	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		3 556 100	1 076	904	
					1 369	1 197	0,0 %
⁵ Euro (note 10)							
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2025/02/15		96 900	153	144	
République fédérale d'Allemagne		2025/04/11	série 181, coupon zéro	669 000	941	990	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		1 500 800	2 155	2 196	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		2 403 932	3 313	3 452	
République fédérale d'Allemagne		2027/04/16	série 185, coupon zéro	58 900	77	84	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		1 185 800	1 676	1 701	
République fédérale d'Allemagne	1,30 %	2027/10/15	série 186	2 030 000	2 994	2 968	
République fédérale d'Allemagne		2028/11/15	coupon zéro	845 800	1 139	1 165	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		5 324 100	7 335	7 379	
République fédérale d'Allemagne	2,50 %	2029/10/11	série 190	1 005 000	1 535	1 520	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	3 293 100	4 363	4 367	
République fédérale d'Allemagne		2031/08/15	coupon zéro	1 131 900	1 460	1 465	
République fédérale d'Allemagne		2032/02/15	coupon zéro	55 000	78	70	
République fédérale d'Allemagne	1,70 %	2032/08/15		3 457 000	4 869	4 963	
République fédérale d'Allemagne	1,00 %	2038/05/15		1 046 200	1 287	1 289	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	3 266 400	6 944	6 210	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		3 679 800	7 453	5 977	
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	2 648 900	2 244	1 962	
République française	6,00 %	2025/10/25		198 000	370	303	
République française	0,50 %	2026/05/25		4 328 000	6 096	6 294	
République française		2027/02/25	coupon zéro	4 947 200	6 784	7 015	
République française	2,75 %	2027/10/25		3 008 900	4 608	4 526	
République française	0,75 %	2028/02/25		3 244 000	4 103	4 585	
République française	0,50 %	2029/05/25		5 828 500	8 259	7 924	
République française		2030/11/25	coupon zéro	3 506 000	4 409	4 447	
République française		2031/11/25	coupon zéro	9 975 900	12 238	12 229	
République française	3,00 %	2034/11/25	série OAT	5 590 000	8 383	8 195	
République française	1,25 %	2036/05/25		583 500	745	706	
République française	4,00 %	2038/10/25		12 037 900	22 292	19 130	
République française	1,50 %	2050/05/25		1 489 900	1 940	1 447	
République française	0,75 %	2052/05/25		289 800	355	220	
République française	1,75 %	2066/05/25		3 283 200	4 130	2 971	
Royaume de Belgique	4,50 %	2026/03/28	série 64	99 000	150	151	
Royaume de Belgique	1,00 %	2026/06/22	série 77	544 000	699	796	
Royaume de Belgique		2027/10/22	série 91, coupon zéro	100	-	-	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	839 300	1 544	1 371	
Royaume de Belgique	0,90 %	2029/06/22	série 87	519 600	725	724	
Royaume de Belgique	0,10 %	2030/06/22	série 89	733 000	930	957	
Royaume de Belgique	3,00 %	2033/06/22	série 97	1 086 000	1 618	1 633	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	4 075 600	7 502	6 783	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	1 274 400	1 487	1 335	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		1 453 000	2 171	2 158	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		6 022 000	8 519	8 817	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		5 455 000	7 834	7 785	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		2 045 000	2 592	2 818	
Royaume d'Espagne	3,55 %	2033/10/31		2 949 000	4 480	4 589	
Royaume d'Espagne	0,85 %	2037/07/30		509 000	546	572	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		2 987 000	6 033	5 264	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		4 071 000	4 390	4 428	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Royaume des Pays-Bas		2027/01/15	coupon zéro	595 200	854	850	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		756 300	1 042	1 088	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		1 106 000	1 564	1 567	
Royaume des Pays-Bas		2030/07/15	coupon zéro	633 000	814	830	
Royaume des Pays-Bas		2031/07/15	coupon zéro	1 639 100	2 158	2 094	
Royaume des Pays-Bas	2,50 %	2033/07/15		1 221 000	1 780	1 815	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		1 587 700	3 317	2 686	
Royaume des Pays-Bas		2052/01/15	coupon zéro	906 600	1 061	671	
République portugaise	4,13 %	2027/04/14		402 000	637	626	
République portugaise	1,95 %	2029/06/15		450 000	670	662	
République portugaise	0,30 %	2031/10/17	série 11Y	485 000	634	626	
République portugaise	2,88 %	2034/10/20	série 11Y	295 000	449	440	
République portugaise	4,10 %	2045/02/15		429 000	737	713	
République d'Autriche	1,20 %	2025/10/20		352 000	530	520	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		1 590 000	2 490	2 309	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		1 046 000	1 364	1 445	
République d'Autriche		2031/02/20	coupon zéro	636 000	793	812	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		962 000	1 185	1 273	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		1 337 000	2 251	2 019	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		1 522 000	2 099	1 721	
République d'Autriche	0,75 %	2051/03/20		300 000	272	267	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		178 000	340	310	
République de Finlande	4,00 %	2025/07/04		206 000	375	309	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		407 000	710	616	
République de Finlande	3,00 %	2033/09/15		496 000	740	753	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		1 684 000	2 244	2 175	
République d'Irlande	1,00 %	2026/05/15		210 000	298	308	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		403 700	610	578	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		2 090 700	2 860	2 836	
République d'Irlande	2,00 %	2045/02/18		321 000	401	412	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		2 148 000	3 070	3 169	
République de l'Italie		2026/08/01	coupon zéro	5 788 000	7 966	8 318	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		3 215 000	4 463	4 695	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		2 483 600	4 387	4 100	
République de l'Italie	0,50 %	2028/07/15		3 343 000	4 073	4 632	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		3 447 000	5 282	5 170	
République de l'Italie	3,00 %	2029/08/01		267 000	460	402	
République de l'Italie	1,35 %	2030/04/01		3 793 000	4 931	5 233	
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		7 943 000	10 385	10 976	
République de l'Italie	4,35 %	2033/11/01	série 10Y	3 850 000	6 311	6 169	
République de l'Italie	4,20 %	2034/03/01	série 10Y	3 656 000	5 629	5 789	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		497 000	820	836	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		2 805 000	4 465	4 363	
République de l'Italie	0,95 %	2037/03/01		12 619 000	14 113	13 925	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		4 176 000	7 925	6 908	
République de Pologne	2,75 %	2032/05/25		2 257 000	2 882	3 282	
					308 389	299 373	10,3 %
⁷ Forint hongrois (note 10)							
Gouvernement de la Hongrie	7,00 %	2035/10/24	série 35/A	3 201 950 000	12 196	11 970	
					12 196	11 970	0,4 %
¹⁶ Rupiah indonésienne (note 10)							
République d'Indonésie	6,63 %	2034/02/15	série FR100	53 106 000 000	4 661	4 624	
					4 661	4 624	0,2 %
⁸ Shekel israélien (note 10)							
État d'Israël	1,75 %	2025/08/31	série 0825	291 000	119	114	
État d'Israël	6,25 %	2026/10/30	série 1026	465 000	217	192	
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	211 500	85	81	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	219 800	93	81	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	7 722 000	2 711	2 618	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	535 000	311	243	
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	251 500	117	89	
					3 653	3 418	0,1 %
⁹ Yen japonais (note 10)							
Gouvernement du Japon	0,40 %	2025/06/20	série 339	36 300 000	392	332	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2026/12/20	série 345	589 450 000	5 586	5 336	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	284 350 000	3 037	2 567	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	403 750 000	3 760	3 621	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2029/12/20	série 357	390 850 000	3 910	3 461	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2030/03/20	série 358	74 650 000	662	660	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2031/06/20	série 363	343 200 000	3 007	2 998	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	492 450 000	4 515	4 282	
Gouvernement du Japon	2,50 %	2034/09/20	série 16	77 900 000	923	805	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2037/03/20	série 160	907 200 000	8 980	7 716	
Gouvernement du Japon	1,40 %	2045/12/20	série 49	833 800 000	7 670	6 917	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	1 389 900 000	11 777	9 597	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2051/03/20	série 70	2 182 800 000	16 560	14 218	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	1 567 600 000	12 801	9 370	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,55 %	2034/03/17	série 124	110 000 000	1 606	1 036	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,35 %	2034/09/20	série 140	400 000 000	3 962	3 685	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,64 %	2037/12/18	série 194	300 000 000	3 464	2 448	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,69 %	2038/10/29	série 364	100 000 000	1 308	818	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,46 %	2039/02/28	série 376	600 000 000	6 898	4 716	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,42 %	2039/03/18	série 223	430 000 000	5 339	3 313	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,72 %	2044/05/31	série 217	100 000 000	1 617	883	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,61 %	2049/03/31	série 380	400 000 000	5 109	2 605	
					112 883	91 384	3,1 %
17 Ringgit malais (note 10)							
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	1 020 000	313	328	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	1 038 000	300	337	
Fédération de Malaisie	4,64 %	2033/11/07	série 0318	1 817 000	575	619	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	3 799 000	1 114	1 263	
Fédération de Malaisie	3,76 %	2040/05/22	série 0519	709 000	197	222	
					2 499	2 769	0,1 %
Peso mexicain							
États-Unis du Mexique	7,75 %	2034/11/23	série M	115 801 000	6 912	6 683	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	20 888 600	1 422	1 368	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	6 401 000	446	418	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	13 944 000	1 005	858	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2033/05/26	série M	3 244 000	191	189	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	19 090 800	1 399	1 123	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2042/11/13	série M	152 100 000	10 692	8 053	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2047/11/07	série M	626 000 000	40 025	33 315	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2053/07/31	série M	1 116 200 000	65 959	58 420	
					128 051	110 427	3,8 %
11 Dollar néo-zélandais (note 10)							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	272 000	223	223	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	1 384 000	1 042	1 049	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,25 %	2034/05/15	série 0534	5 526 000	4 513	4 389	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	2,75 %	2051/05/15	série 0551	9 090 000	7 019	4 841	
					12 797	10 502	0,4 %
10 Couronne norvégienne (note 10)							
Royaume de Norvège	1,75 %	2025/03/13	série 477	2 737 000	386	344	
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	7 874 000	1 031	939	
Royaume de Norvège	2,13 %	2032/05/18	série 484	2 592 000	295	292	
					1 712	1 575	0,1 %
12 Zloty polonais (note 10)							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725	1 294 000	418	446	
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	2 595 000	871	847	
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	3 313 000	999	1 024	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432	1 810 000	474	484	
					2 762	2 801	0,1 %
14 Dollar de Singapour (note 10)							
République de Singapour	2,38 %	2025/06/01		173 000	169	182	
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		250 000	254	268	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		256 000	240	270	
République de Singapour	3,38 %	2033/09/01		483 000	501	528	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		398 000	369	394	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		282 000	253	294	
					1 786	1 936	0,1 %
Rand sud-africain							
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035	53 385 000	3 807	3 705	
					3 807	3 705	0,1 %
13 Couronne suédoise (note 10)							
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	1 940 000	246	248	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	3 935 000	447	478	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	985 000	189	142	
					882	868	0,0 %
15 Dollar américain (note 10)							
Fannie Mae	5,50 %	2052/12/01		15 924 284	21 485	22 653	
Fannie Mae	5,50 %	2054/02/01		17 299 857	23 252	24 552	
Fannie Mae	6,00 %	2054/06/01		29 589 839	41 958	42 831	
Fannie Mae	6,00 %	2054/10/01		22 028 638	30 937	31 843	
Freddie Mac	5,50 %	2052/12/01		17 468 063	23 516	24 849	
Freddie Mac	6,00 %	2054/10/01		60 158 327	85 031	86 959	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/01/20		3 988 825	5 540	5 709	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/02/20		14 177 444	19 163	20 277	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/04/20		14 717 350	19 756	21 048	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/05/20		10 928 413	14 666	15 626	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/06/20		10 551 799	14 093	15 074	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/08/20		9 802 778	13 237	14 008	
Government National Mortgage Association	6,00 %	2054/04/20		2 782 317	3 895	4 031	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/05/20		1 847 021	2 561	2 636	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Government National Mortgage Association	6,00 %	2054/05/20		4 425 270	6 205	6 417	
Government National Mortgage Association	6,00 %	2054/07/20		5 015 087	7 027	7 265	
Government National Mortgage Association	6,00 %	2054/09/20		4 291 822	6 019	6 219	
Petroleos Mexicanos	6,95 %	2060/01/28	rachetable	13 910 000	11 785	13 745	
République de Colombie	3,13 %	2031/04/15	rachetable	2 431 000	2 483	2 785	
Banque Toronto-Dominion (La)	4,57 %	2026/12/17		17 430 000	24 672	24 991	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2025/01/15		82 700	103	119	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,50 %	2025/01/31		200	–	–	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2025/03/31		88 400	119	127	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2025/06/15		11 053 200	14 706	15 794	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,47 %	2025/07/31	taux flottant	25 000 000	34 152	35 946	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2025/10/31		15 367 000	20 251	21 867	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,52 %	2025/10/31	taux flottant	77 610 000	106 715	111 602	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,00 %	2025/10/31		6 445 000	8 853	9 319	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		28 527 300	36 447	39 840	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,50 %	2026/04/30	taux flottant	97 210 000	132 540	139 746	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2026/10/31		204 000	248	277	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,56 %	2026/10/31	taux flottant	22 120 000	31 221	31 833	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,63 %	2026/11/15		5 028 000	6 885	7 275	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2026/12/31		4 001 900	4 902	5 426	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,50 %	2027/01/31		28 554 000	36 066	38 818	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2027/04/30		2 770 900	3 524	3 851	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2027/05/15		3 748 400	4 938	5 160	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,25 %	2027/06/30		1 539 600	2 008	2 161	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		27 725 600	35 951	37 885	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		25 780 100	32 977	35 400	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/10/31		1 381 100	1 667	1 778	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		26 922 700	35 521	37 036	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/12/31		16 143 300	18 821	20 694	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2029/05/31		12 516 000	15 815	16 823	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2029/08/15		1 432 000	1 786	1 827	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		32 436 800	39 878	41 354	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2030/08/15		8 329 000	9 050	9 724	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		6 153 600	6 999	7 238	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		26 352 500	29 103	30 960	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2032/05/15		8 970 000	11 166	11 583	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2032/08/15		2 962 000	3 698	3 777	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		11 426 000	15 288	15 638	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2034/08/15		2 885 000	3 935	3 923	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		90 300	179	126	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		9 976 700	13 200	12 926	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2041/11/15		3 182 000	3 627	3 077	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,25 %	2042/05/15		5 275 600	6 667	6 178	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		23 934 600	28 079	26 760	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		40 624 500	48 360	41 144	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2051/08/15		2 311 300	2 751	1 903	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2051/11/15		3 445 000	2 873	2 738	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2052/05/15		7 649 400	9 011	7 706	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,25 %	2054/02/15		56 270 000	75 821	73 940	
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					1 273 182	1 314 817	45,2 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					2 382 714	2 342 079	80,5 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					2 446 538	2 406 081	82,7 %
PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)					2 874 441	2 843 756	97,8 %
Gouvernement du Canada	3,97 %	2025/01/03	bon du Trésor	3 775 000	3 735	3 774	
Gouvernement du Canada	3,89 %	2025/01/15	bon du Trésor	9 250 000	9 156	9 236	
Gouvernement du Canada	3,55 %	2025/01/30	bon du Trésor	350 000	347	349	
Gouvernement du Canada	3,53 %	2025/02/12	bon du Trésor	2 850 000	2 823	2 838	
Gouvernement du Canada	3,48 %	2025/02/27	bon du Trésor	2 500 000	2 477	2 487	
Gouvernement du Canada	3,30 %	2025/03/12	bon du Trésor	850 000	842	845	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					19 380	19 529	0,7 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(11)		
TOTAL DES PLACEMENTS					2 893 810	2 863 285	98,5 %
Marge						5 292	0,2 %
Actifs dérivés						16 330	0,6 %
Passifs dérivés						(50 243)	(1,8) %
Autres actifs, moins les passifs						72 883	2,5 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						2 907 547	100,0 %

¹⁻¹⁷ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
116 390	Obligation du Trésor de la Corée à 10 ans	mars 2025	1	KRW	119,20	114 164	(2)
2 729 289	Obligation du gouvernement du Japon Mini à 10 ans	mars 2025	21	JPY	142,26	2 726 939	(2)
731 775	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	mars 2025	7	KRW	107,06	728 953	(3)
10 942 467	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	mars 2025	108	AUD	113,88	10 846 038	(97)
543 405	Euro BTP	mars 2025	3	EUR	121,65	535 944	(8)
379 525	Euro-BONO	mars 2025	2	EUR	127,44	370 786	(9)
602 368	Euro-BUND	mars 2025	3	EUR	134,85	596 069	(6)
1 015 010	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	mars 2025	5	EUR	136,34	987 791	(27)
1 490 308	Euro-OAT	mars 2025	8	EUR	125,11	1 469 924	(20)
(48 849 813)	Euro-SCHATZ	mars 2025	(306)	EUR	107,21	(48 745 433)	104
42 751 021	Obligation d'État position longue	mars 2025	250	GBP	95,03	41 573 957	(1 177)
237 772	Obligation à long terme de la Confédération suisse	mars 2025	1	CHF	150,12	237 724	-
801 609	Euro-BTP à court terme	mars 2025	5	EUR	107,67	799 733	(2)
(10 836 000)	Obligation du gouvernement du Canada à dix ans	mars 2025	(90)	CAD	120,40	(11 034 900)	(199)
1 224 303	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	mars 2025	7	USD	121,67	1 196 453	(28)
1 773 676	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	mars 2025	6	USD	102,83	1 773 319	-
1 227 046	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	mars 2025	8	USD	106,70	1 222 461	(5)
1 103 512	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	mars 2025	7	USD	109,67	1 094 259	(9)
167 766	Obligation du Trésor des États-Unis	mars 2025	1	USD	116,71	163 645	(4)
8 151 429	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					6 657 826	(1 494)

Au 31 décembre 2024, un montant de 4 050 089 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Morgan Stanley, New York	A-2	2025/02/18	AUD	27 940 000	CAD	25 299 111	0,905	0,888	(482)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/17	CAD	6 572 286	AUD	7 275 000	1,107	1,127	116
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/17	CAD	6 418 707	AUD	7 105 000	1,107	1,127	114
1	HSBC Bank PLC	A-1	2025/02/18	BRL	136 510 000	CAD	32 591 620	0,239	0,230	(1 158)
1	HSBC Bank PLC	A-1	2025/03/11	CAD	49 480 913	BRL	214 000 000	4,325	4,361	410
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/06	BRL	4 245 000	USD	680 005	0,160	0,160	(1)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/06	BRL	1 460 000	USD	231 430	0,159	0,160	3
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	156 055 000	USD	25 319 629	0,162	0,160	(500)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	3 255 000	USD	536 346	0,165	0,160	(22)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	1 535 000	USD	250 116	0,163	0,160	(6)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	18 006 295	BRL	110 980 000	6,163	6,249	355
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	5 603 918	BRL	34 910 000	6,230	6,249	25
	HSBC Bank PLC	A-1	2025/02/18	CLP	16 470 000 000	CAD	23 540 342	0,001	0,001	212
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/29	CLP	139 015 000	USD	139 830	0,001	0,001	-
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/29	CLP	133 410 000	USD	134 517	0,001	0,001	(1)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	CLP	11 734 740 000	USD	12 100 165	0,001	0,001	(436)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	CLP	428 910 000	USD	452 816	0,001	0,001	(31)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	12 850 908	CLP	12 162 870 000	946,460	994,789	896
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	11 173 196	CLP	10 863 140 000	972,250	994,789	363
2	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/11	CNY	7 945 000	CAD	1 558 159	0,196	0,198	16
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CNY	49 355 000	CAD	9 598 726	0,194	0,198	183
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	59 549 384	CNY	306 855 000	5,153	5,045	(1 270)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	57 734 890	CNY	297 505 000	5,153	5,045	(1 231)
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	1 138 860	CNY	5 790 000	5,084	5,045	(9)
3	HSBC Bank PLC	A-1	2025/03/11	CAD	4 676 473	COP	14 910 000 000	3 188,300	3 100,391	(133)
3	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/29	COP	3 551 575 000	USD	793 919	0,000224	0,000226	13
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	56 517 300 000	USD	13 121 587	0,000232	0,000226	(489)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	264 975 000	USD	60 536	0,000228	0,000226	(1)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	232 625 000	USD	52 916	0,000227	0,000226	-
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	13 345 673	COP	60 068 875 000	4 501,000	4 421,998	(342)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	2 608 489	COP	11 610 385 000	4 451,000	4 421,998	(25)
4	Banque de Montréal	A-1	2025/01/29	DKK	945 000	CAD	187 723	0,199	0,200	1
4	Banque de Montréal	A-1	2025/01/29	CAD	1 402 960	DKK	7 000 000	4,989	5,006	5
5	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/17	EUR	3 215 000	CAD	4 875 193	1,516	1,489	(88)
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	EUR	1 145 000	CAD	1 731 584	1,512	1,489	(27)
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	EUR	1 090 000	CAD	1 629 022	1,495	1,489	(6)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	1 160 000	CAD	1 733 878	1,495	1,489	(7)
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	21 010 000	CAD	31 295 286	1,490	1,489	(11)
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	1 120 000	CAD	1 674 523	1,495	1,489	(7)
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	985 000	CAD	1 466 911	1,489	1,489	-
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	EUR	11 095 000	CAD	16 617 585	1,498	1,489	(97)
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	EUR	1 435 000	CAD	2 143 115	1,493	1,489	(6)
5	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	18 351 499	EUR	12 355 000	0,673	0,672	(46)
5	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	7 709 339	EUR	5 090 000	0,660	0,672	130
5	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	6 891 453	EUR	4 550 000	0,660	0,672	116
5	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	1 967 363	EUR	1 335 000	0,679	0,672	(20)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	979 656	EUR	660 000	0,674	0,672	(3)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	806 050	EUR	545 000	0,676	0,672	(5)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée		Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
				Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale			
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	10 854 202	EUR	7 160 000	0,660	0,672	193
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	158 100 023	EUR	105 090 000	0,665	0,672	1 617
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	157 287 634	EUR	104 550 000	0,665	0,672	1 609
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	1 064 278	EUR	725 000	0,681	0,672	(15)
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	642 917	EUR	435 000	0,677	0,672	(5)
6	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/02/28	GBP	225 000	CAD	403 284	1,792	1,795	1
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	255 000	CAD	458 523	1,798	1,795	(1)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	380 000	CAD	689 001	1,813	1,795	(7)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	280 000	CAD	503 096	1,797	1,795	-
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	225 000	CAD	407 961	1,813	1,795	(4)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	200 000	CAD	360 194	1,801	1,795	(1)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	195 000	CAD	350 267	1,796	1,795	-
6	HSBC Bank PLC	A-1	2025/03/11	GBP	2 560 000	CAD	4 602 621	1,798	1,794	(9)
6	Standard Chartered Bank	A-1	2025/03/11	GBP	1 760 000	CAD	3 158 491	1,795	1,794	(1)
6	Standard Chartered Bank	A-1	2025/03/11	GBP	1 560 000	CAD	2 830 367	1,814	1,794	(31)
6	UBS AG, Stamford	A-1	2025/03/11	GBP	1 560 000	CAD	2 807 700	1,800	1,794	(9)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/02/28	CAD	26 708 364	GBP	15 230 000	0,570	0,557	(630)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/02/28	CAD	23 621 908	GBP	13 470 000	0,570	0,557	(558)
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	CAD	734 899	GBP	415 000	0,565	0,557	(10)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/28	CAD	1 276 099	GBP	720 000	0,564	0,557	(16)
6	UBS AG, Stamford	A-1	2025/03/11	CAD	222 848 589	GBP	124 980 000	0,561	0,557	(1 389)
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	HUF	63 790 000	CAD	230 120	0,004	0,004	-
7	Banque de Montréal	A-1	2025/01/24	CAD	4 000 692	HUF	1 116 315 000	279,031	276,846	(32)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	CAD	8 187 398	HUF	2 249 815 000	274,790	276,846	61
8	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/03	CAD	1 690 871	ILS	4 395 000	2,599	2,531	(46)
8	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/03	CAD	1 519 668	ILS	3 950 000	2,599	2,531	(41)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/12	INR	1 517 365 000	USD	17 828 784	0,012	0,012	(320)
9	Citibank NA	A-1	2025/02/18	JPY	1 737 000 000	CAD	16 494 362	0,009	0,009	(567)
9	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	JPY	3 770 255 000	CAD	34 478 784	0,009	0,009	119
9	Citibank NA	A-1	2025/02/18	CAD	8 334 175	JPY	905 000 000	108,589	109,055	36
9	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	CAD	58 827 517	JPY	6 432 788 968	109,350	108,975	(203)
9	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	CAD	31 819 977	JPY	3 479 514 506	109,350	108,975	(110)
9	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/28	CAD	755 027	JPY	82 375 000	109,102	108,975	(1)
	Citibank NA	A-1	2025/02/18	KRW	32 440 000 000	CAD	32 417 956	0,001	0,001	(856)
	Citibank NA	A-1	2025/02/18	CAD	15 734 721	KRW	15 970 000 000	1 014,953	1 027,826	197
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/16	MXN	10 580 000	CAD	751 909	0,071	0,069	(25)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	MXN	2 340 000	CAD	163 118	0,070	0,069	(2)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	316 490 000	CAD	21 932 627	0,069	0,069	(177)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	3 235 000	CAD	223 319	0,069	0,069	(1)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	2 405 000	CAD	170 573	0,071	0,069	(5)
	Barclays Bank PLC	A-1	2025/02/18	MXN	1 765 000 000	CAD	118 157 841	0,067	0,068	2 359
	HSBC Bank PLC	A-1	2025/03/11	MXN	60 000 000	CAD	4 221 707	0,070	0,068	(141)
	Banque de Montréal	A-1	2025/01/16	CAD	6 806 536	MXN	98 670 000	14,496	14,548	24
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2025/01/16	CAD	8 359 101	MXN	124 085 000	14,844	14,548	(170)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/16	CAD	2 829 787	MXN	41 215 000	14,565	14,548	(3)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	CAD	980 587	MXN	14 080 000	14,359	14,548	13
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	CAD	3 554 376	MXN	51 290 000	14,430	14,548	29
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	CAD	1 562 046	MXN	22 395 000	14,337	14,548	23
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/02/18	CAD	5 332 566	MXN	77 700 000	14,571	14,645	27
	Barclays Bank PLC	A-1	2025/03/11	CAD	103 010 916	MXN	1 509 000 000	14,649	14,704	385
10	JPMorgan Chase Bank	A-1+	2025/02/18	NOK	189 100 000	CAD	24 017 578	0,127	0,126	(182)
10	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/29	CAD	700 448	NOK	5 560 000	7,938	7,928	(1)
10	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/29	CAD	571 949	NOK	4 540 000	7,938	7,928	(1)
10	JPMorgan Chase Bank	A-1+	2025/02/18	CAD	23 725 581	NOK	189 100 000	7,970	7,934	(110)
11	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	NZD	60 000	CAD	49 017	0,817	0,804	(1)
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	NZD	95 000	CAD	77 168	0,812	0,804	(1)
11	Citibank NA	A-1	2025/03/11	NZD	2 040 000	CAD	1 666 452	0,817	0,803	(29)
11	Standard Chartered Bank	A-1	2025/03/11	NZD	2 420 000	CAD	1 947 490	0,805	0,803	(5)
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	3 058 559	NZD	3 710 000	1,213	1,244	77
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	1 517 166	NZD	1 815 000	1,196	1,244	58
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	1 258 036	NZD	1 505 000	1,196	1,244	48
11	HSBC Bank PLC	A-1	2025/03/11	CAD	6 092 355	NZD	7 410 000	1,216	1,246	144
12	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	PLN	44 305 000	CAD	15 366 926	0,347	0,348	37
12	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	PLN	575 000	CAD	195 351	0,340	0,348	5
12	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	PLN	165 000	CAD	57 077	0,346	0,348	-
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	PLN	405 000	CAD	139 913	0,345	0,348	1
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	PLN	175 000	CAD	59 948	0,343	0,348	1
12	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	PLN	1 485 000	CAD	507 606	0,342	0,348	9
12	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	PLN	260 000	CAD	89 335	0,344	0,348	1
12	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/17	CAD	15 470 291	PLN	45 190 000	2,921	2,876	(241)
12	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/17	CAD	2 661 279	PLN	7 640 000	2,871	2,876	5
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	CAD	695 417	PLN	2 035 000	2,926	2,876	(12)
13	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/29	CAD	749 446	SEK	5 720 000	7,632	7,694	6
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/24	CAD	1 851 088	SGD	1 750 000	0,945	0,950	9
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/20	TRY	610 320 000	CAD	22 623 297	0,037	0,038	367
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	USD	10 110 000	CAD	14 199 899	1,405	1,437	333
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	USD	560 000	CAD	782 868	1,398	1,437	22
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	USD	550 000	CAD	772 694	1,405	1,437	18
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	USD	320 000	CAD	455 113	1,422	1,437	5

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
15	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/02	USD	440 000	CAD	616 322	1,401	1,437	16
15	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/02	USD	7 415 000	CAD	10 545 087	1,422	1,437	114
15	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/02	USD	3 715 000	CAD	5 223 884	1,406	1,437	116
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	USD	280 000	CAD	402 244	1,437	1,437	-
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	USD	2 540 000	CAD	3 648 558	1,436	1,437	3
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	USD	1 900 000	CAD	2 702 353	1,422	1,437	29
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	USD	1 410 000	CAD	2 026 489	1,437	1,437	-
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	USD	360 000	CAD	515 396	1,432	1,437	2
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	226 077 000	CAD	325 415 234	1,439	1,437	(441)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	178 075 000	CAD	256 321 155	1,439	1,437	(347)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	64 775 000	CAD	93 237 135	1,439	1,437	(126)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	1 315 000	CAD	1 861 343	1,415	1,437	29
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	230 000	CAD	330 887	1,439	1,437	-
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	150 000	CAD	211 865	1,412	1,437	4
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	115 000	CAD	162 226	1,411	1,437	3
15	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2025/01/24	USD	58 140 610	CAD	80 106 132	1,378	1,436	3 401
15	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	USD	190 000	CAD	263 400	1,386	1,436	9
15	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	USD	55 000	CAD	76 718	1,395	1,436	2
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	USD	2 455 000	CAD	3 392 432	1,382	1,436	134
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	USD	185 000	CAD	265 980	1,438	1,436	-
15	HSBC Bank PLC	A-1	2025/03/11	USD	19 800 000	CAD	27 961 982	1,412	1,434	429
15	UBS AG, Stamford	A-1	2025/03/11	USD	2 600 000	CAD	3 728 956	1,434	1,434	(1)
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	CAD	2 072 233	USD	1 475 000	0,712	0,696	(48)
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	CAD	1 573 492	USD	1 120 000	0,712	0,696	(36)
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	CAD	554 837	USD	395 000	0,712	0,696	(13)
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	CAD	119 417	USD	85 000	0,712	0,696	(3)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	344 944 322	USD	244 712 000	0,709	0,696	(6 817)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	252 444 010	USD	179 090 000	0,709	0,696	(4 989)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	94 837 417	USD	67 280 000	0,709	0,696	(1 874)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	4 699 991	USD	3 325 000	0,707	0,696	(79)
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	740 485	USD	525 000	0,709	0,696	(14)
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	28 096	USD	20 000	0,712	0,696	(1)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	CAD	2 264 014	USD	1 610 000	0,711	0,696	(50)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	CAD	984 354	USD	700 000	0,711	0,696	(22)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	19 690 599	USD	14 020 000	0,712	0,696	(446)
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	2 231 528	USD	1 610 000	0,721	0,696	(81)
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	2 117 438	USD	1 490 000	0,704	0,696	(23)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	8 783 219	USD	6 125 000	0,697	0,696	(14)
15	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/02/03	CAD	988 324	USD	685 000	0,693	0,696	5
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/03	CAD	43 085	USD	30 000	0,696	0,696	-
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	325 033 842	USD	226 077 000	0,696	0,696	443
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	256 020 743	USD	178 075 000	0,696	0,696	349
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	93 127 860	USD	64 775 000	0,696	0,696	127
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	755 440	USD	525 000	0,695	0,696	2
15	Barclays Bank PLC	A-1	2025/03/11	CAD	813 362 045	USD	581 490 000	0,715	0,697	(20 433)
16	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/27	USD	3 238 360	IDR	52 788 505 000	16 301,000	16 298,344	(1)
17	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/15	USD	2 028 374	MYR	8 650 000	4,265	4,476	138
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/03	ZAR	363 720 000	CAD	27 853 336	0,077	0,076	(357)
	Banque de Montréal	A-1	2025/03/03	CAD	3 829 792	ZAR	49 685 000	12,973	13,228	74
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										(32 419)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2024 et 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	
Au 31 décembre 2024					
Actifs dérivés de gré à gré	16 226 \$	– \$	16 226 \$	(8 904) \$	– \$
Passifs dérivés de gré à gré	(48 645)	–	(48 645)	8 904	–
Total	(32 419) \$	– \$	(32 419) \$	– \$	– \$
Au 31 décembre 2023					
Actifs dérivés de gré à gré	31 851 \$	– \$	31 851 \$	(13 634) \$	– \$
Passifs dérivés de gré à gré	(23 860)	–	(23 860)	13 634	–
Total	7 991 \$	– \$	7 991 \$	– \$	– \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents, lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents, aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les Fonds de titres à revenu fixe CIBC sont des fiducies de fonds communs de placement constituées en vertu des lois de l'Ontario et dont le siège social est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Au 31 décembre 2024

Titre	% de l'actif net	Origine et établissement principal	% de la participation
Fonds de créances mondiales CIBC	5,1	Canada	41,5

Au 31 décembre 2023

Titre	% de l'actif net	Origine et établissement principal	% de la participation
Fonds de créances mondiales CIBC	5,0	Canada	57,7

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun d'obligations internationales Impérial (le *Fonds*) cherche à procurer un revenu d'intérêt élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier, en investissant principalement dans des obligations, des débetures, des billets et d'autres titres d'emprunt libellés en devises étrangères de sociétés et de gouvernements canadiens, d'émetteurs étrangers et d'institutions supranationales.

Stratégies de placement : Le Fonds emploie une approche à stratégies multiples d'achat de titres à revenu fixe mondiaux axée sur les données fondamentales, l'évaluation et les tendances du marché pour déterminer la valeur pour l'ensemble des pays, des secteurs et des devises. L'exposition aux devises et aux pays est gérée afin de protéger le capital et d'augmenter les rendements.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions internationales	0,3
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	0,9
Obligations internationales	
Dollar australien	0,5
Real brésilien	1,4
Livre sterling	4,8
Renminbi chinois	2,3
Peso colombien	2,6
Euro	12,3
Shekel israélien	0,1
Yen japonais	4,6
Ringgit malais	0,1
Peso mexicain	4,1
Dollar néo-zélandais	1,2
Zloty polonais	0,1
Dollar de Singapour	0,1
Rand sud-africain	2,0
Dollar américain	43,2

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Au 31 décembre 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Fonds communs de placement	
Obligations internationales	5,0
Obligations américaines	10,1
Placements à court terme	1,6
Marge	0,3
Actifs (passifs) dérivés	0,4
Autres actifs, moins les passifs	2,0
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>% de l'actif net</i>	
AAA	41,7	43,8
AA	17,2	14,6
A	8,7	8,6
BBB	9,2	11,3
Inférieur à BBB	6,6	3,6
Total	83,4	81,9

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2024 et 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
MXN	128 361	4,4
BRL	59 500	2,0
JPY	42 049	1,4
ZAR	27 568	0,9
AUD	25 453	0,9
INR	25 244	0,9
CLP	23 796	0,8
TRY	22 990	0,8
KRW	16 078	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
JPY	76 202	3,6
MXN	58 980	2,8
NOK	57 173	2,7
AUD	51 134	2,4
COP	44 033	2,1
BRL	35 839	1,7
INR	34 552	1,6
CLP	32 074	1,5
MYR	15 327	0,7
NZD	13 259	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	3 941	4 406

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	31 décembre 2023 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	252 241	33 938
1 an à 3 ans	452 228	234 546
3 ans à 5 ans	251 376	171 298
Plus de 5 ans	1 450 236	1 252 662
Total	2 406 081	1 692 444

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	47 460	38 316

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</i>	
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)	31 383	21 726

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	2 406 081	–	2 406 081
Placements à court terme	–	19 529	–	19 529
Actions	10 173	–	–	10 173
Fonds communs de placement	–	343 104	84 398	427 502
Actifs dérivés	104	16 226	–	16 330
Total des actifs financiers	10 277	2 784 940	84 398	2 879 615
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(1 598)	(48 645)	–	(50 243)
Total des passifs financiers	(1 598)	(48 645)	–	(50 243)
Total des actifs et des passifs financiers	8 679	2 736 295	84 398	2 829 372

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	1 692 444	–	1 692 444
Placements à court terme	–	34 033	–	34 033
Actions	6 974	–	–	6 974
Fonds communs de placement	–	241 784	76 247	318 031
Actifs dérivés	1 331	31 851	–	33 182
Total des actifs financiers	8 305	2 000 112	76 247	2 084 664
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(880)	(23 860)	–	(24 740)
Total des passifs financiers	(880)	(23 860)	–	(24 740)
Total des actifs et des passifs financiers	7 425	1 976 252	76 247	2 059 924

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 31 décembre 2024

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	76 247	76 247	–	76 247
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	8 151	8 151	–	8 151
Solde à la fin de la période	–	84 398	84 398	–	84 398
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	8 151	8 151	–	8 151

Au 31 décembre 2023

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	15 089	–	15 089	–	15 089
Achats	–	74 325	74 325	–	74 325
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	(15 089)	–	(15 089)	–	(15 089)
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	1 922	1 922	–	1 922
Solde à la fin de la période	–	76 247	76 247	–	76 247
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	1 922	1 922	–	1 922

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement, le *Portefeuille*, et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds communs Impérial et chacun des Portefeuilles axés sur la production de revenu (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, sauf pour les Fonds créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Le prix des titres à revenu fixe à long terme fluctue généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

Notes des états financiers

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.

- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KES	Shilling kényan
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Real brésilien	MAD	Dirham marocain
CAD	Dollar canadien	MXN	Peso mexicain
CHF	Franc suisse	MYR	Ringgit malais
CLP	Peso chilien	NOK	Couronne norvégienne
CNY	Renminbi chinois	NZD	Dollar néo-zélandais
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	RON	Leu roumain
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
GEL	Lari géorgien	THB	Baht thaïlandais
HKD	Dollar de Hong Kong	TRY	Nouvelle livre turque
HUF	Forint hongrois	TWD	Dollar de Taïwan
IDR	Rupiah indonésienne	USD	Dollar américain
ILS	Shekel israélien	ZAR	Rand sud-africain
INR	Roupie indienne		

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

- i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

Notes des états financiers

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient absorbés ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun de ces Fonds sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 25 mars 2024; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des Fonds; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe.

Le gestionnaire peut décider, à sa discrétion, de payer certaines de ces charges d'exploitation qui incomberaient normalement au Fonds plutôt que de laisser le Fonds les prendre en charge. La décision de payer ces charges d'exploitation est au gré du gestionnaire et pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révoquée à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges d'exploitation ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujéti aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Notes des états financiers

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial
Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 mars 2025



**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de revenu**

Banque CIBC
1-888-357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7